Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062930-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-06-29-30

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-sept avril 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-neuf juin 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Corentin LE GALL donne procuration à Françoise VATIER
Bertrand HARDY donne procuration à Robert ROLANDO
Françoise BAUVI donne procuration à Patrick PEDRON
Victor IKEAKOR donne procuration à Brigitte CHALVET
Fanny DELVALLEE donne procuration à Anthony HOURDEL
Marion MEREL donne procuration à Solène ARZUR

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Carine RENAUDIER-LASSALLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33
***

30. Proposition de conseillers municipaux en vue de la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Rapporteur : Monsieur Robert ROLANDO, Adjoint à l'administration générale et ressources humaines

Annexe jointe :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062930-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

La commission de contrôle des listes électorales est une instance obligatoire dans chaque commune, chargée de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité des inscriptions et radiations opérées sur les listes électorales.

La commission de Pordic devra comprendre cinq commissaires titulaires et cinq commissaires suppléants qui seront désignés par le Préfet des Côtes d'Armor.

Les conseillers municipaux ci-dessous seront proposés par le Maire au Préfet pour siéger en qualité de commissaires titulaires ou suppléants :

La désignation des membres de cette commission relève de la compétence du Préfet, au vu des propositions formulées par le Maire.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code électoral, notamment son article L. 19 ;

Vu la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité, et notamment son article 1er ayant modifié l'article L. 19 du Code électoral ;

Considérant que trois listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 19 du Code électoral, la commission de contrôle des listes électorales est composée de cinq membres ;

Considérant que le Préfet sollicite habituellement 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale et Finances » du jeudi 18 juin 2026 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De proposer** à Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor, en vue de la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales, les conseillers municipaux suivants :

1. Madame Rozenn AUDOUARD
2. Monsieur Pierre Emmanuel FAUJOUR
3. Madame Clémence DIRMEIKIS
4. Madame Françoise BAUVI
5. Madame Marion MEREL
6. Madame Brigitte CHALVET
7. Madame Annick ROUXEL LE CALVEZ
8. Monsieur Gilbert MALLEDANT
9. Monsieur Léo TOUPIN
10. Madame Martine BOUTRY

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062930-DE

Les conseillers municipaux proposés se déclarent prêts à siéger à cette commission s'ils sont désignés.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES